

MACHINE

MARQUE :

Type :

Cylindrée :

Année :

N° d'immatriculation :

N° carte grise :

N° assurance :

RÈGLEMENT

Les motos devront avoir été immatriculées avant le 31 décembre 1985, équipées de frein à tambour (ou 1 disque pour certains modèles), 2 amortisseurs...

Le casque homologué est obligatoire et les équipements en accord éventuel avec l'époque de la moto seront les bienvenus.

Le pilote participant déclare être en possession du permis de conduire, de la carte grise, et d'une assurance en cours de validité.

Si ces éléments originaux (photocopies non acceptées) ne sont pas présentés le jour des vérifications, le pilote ne pourra pas participer à la randonnée.

PILOTE

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

N° permis de conduire : Délivré le :

FRAIS DE PARTICIPATION: 95 €

Comprenant pour le pilote

→ **L'inscription à la randonnée** du dimanche 7 octobre

→ **Le dîner avec orchestre** du samedi 6 octobre (apéritif + entrée + plat + dessert)

Exposant à la bourse du samedi 6 octobre (à cocher si oui)

Repas accompagnant : 30 € (noter le nombre en sup.)

HÉBERGEMENT:

Centre de vacances du Cézallier

Chambre double 130 €
prix par chambre et par nuit avec petit déjeuner (soit **65 €** par personne)

Chambre single 100 €
prix par personne et par nuit avec petit déjeuner

95 € + repas accompagnant (s) = €

+ hébergement = €

Règlement par chèque à l'ordre de : **Auvergne Traces Team**

A renvoyer à l'adresse suivante :

5, rue de la Cascade - Fontanas - 63870 ORCINES

Inscription avant le **14/09/2018**

TOTAL À RÉGLER

€

Date et signature

ATTENTION Il ne s'agit pas d'une compétition mais d'une randonnée. Vous devrez impérativement respecter le code de la route, l'environnement, les autres usagers, comme avoir un comportement intelligent et responsable.

